

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

Compte rendu

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.

Étaient présents : Mrs Frédéric DRAVET, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mmes Dominique HAZUCKA, Émilie HENRY, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC (pouvoir à Mme Elodie POZIN-ROUX)

Convocation du : 06/04/2022 - Affichage du : 06/04/2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 12/ Conseillers représentés : 1

Dominique HAZUCKA a été élue secrétaire de séance.

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté à 18H30, la présence effective de 11 conseillers municipaux et de 1 pouvoir, soit 12 voix

Madame Dominique HAZUCKA est désignée secrétaire de la séance du conseil municipal.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22 mars 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés

Arrivée de Vincent MAITRE à 18H35

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après s'être fait présenter les résultats de la gestion de la Commune pour l'exercice 2021 et sur proposition de M. Pascal PESSOZ, **APPROUVE** le Compte Administratif de la Commune 2021 qui présente un résultat cumulé de clôture de 128 988.06 € (soit un excédent de fonctionnement de 299 274.64 € et un déficit d'investissement de 170 286.58 €).

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de la Commune de l'année 2021, **DECLARE** que le Compte de Gestion de la Commune dressé par Mme BOIS, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE** en conséquence le Compte de Gestion de la Commune dressé pour l'exercice 2021 par Mme BOIS, Receveur Municipal.

DOSSIER : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal PESSOZ, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget principal comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | 299 274.64 € |
| Affectation obligatoire A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 170 286.58 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 128 988.06 € |

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après s'être fait présenter les résultats de la gestion du Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2021 et sur proposition de Monsieur Pascal PESSOZ, 1er Adjoint au Maire, **APPROUVE** le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement 2021 qui présente un résultat cumulé de clôture de 46 552.44 € (soit un excédent d'exploitation de 51 667.39 € et un déficit d'investissement de 5 114.95 €).

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du Service Eau et Assainissement de l'année 2021, **DECLARE** que le Compte de Gestion du Service Eau et Assainissement dressé par Mme BOIS, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE** en conséquence le Compte de Gestion du budget annexe du Service Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2021 par Mme BOIS, Receveur Municipal.

DOSSIER : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2021

Le Conseil municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur Pascal PESSOZ, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de l'exercice 2021 du budget annexe EAU et ASSAINISSEMENT comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | 51 667.39 € |
| Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 5 114.95 € |
| Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 46 552.44 € |

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE «LOTISSEMENT LES NOYERS » - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présentes et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après s'être fait présenter les résultats de la gestion du budget annexe « lotissement les Noyers » pour l'exercice 2021 et sur proposition de M. Pascal PESSOZ, **APPROUVE** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « lotissement les Noyers » qui présente un résultat cumulé de clôture de 21 667.82 € (soit un déficit d'investissement de 21 667.82 €).

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOYERS » - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « lotissement les Noyers » de l'année 2021, **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe « lotissement les

Noyers » dressé par Mme BOIS, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et APPROUVE en conséquence le Compte de Gestion du budget annexe « Lotissement les Noyers » dressé pour l'exercice 2021 par Mme BOIS, Receveur Municipal.

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SITE DE L'ECOLE DU PLAN » - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après s'être fait présenter les résultats de la gestion du budget annexe « aménagement du site de l'école du PLAN » pour l'exercice 2021 et sur proposition de M. Pascal PESSOZ, APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » qui présente un résultat cumulé de clôture de 9 261.13 € (soit un déficit d'investissement de 9 261.13 €).

DOSSIER : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SITE DE L'ECOLE DU PLAN » - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Monsieur le Maire qui n'a pris part ni au débat ni au vote), après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » de l'année 2021, DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » dressé par Mme BOIS, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et APPROUVE en conséquence le Compte de Gestion du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » dressé pour l'exercice 2021 par Mme BOIS, Receveur Municipal.

DOSSIER : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE DE MONTAGNY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget Principal de la commune de MONTAGNY :

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>Section d'Investissement</u> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses : 943 505.06 € | Dépenses : 651 845.40 € |
| Recettes : 943 505.06 € | Recettes : 651 845.40 € |

DOSSIER : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Eau et Assainissement » :

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>Section d'Investissement</u> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses : 229 378.44 € | Dépenses : 188 303.39 € |
| Recettes : 229 378.44 € | Recettes : 188 303.39 € |

DOSSIER : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES NOYERS»

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Lotissement les NOYERS » :

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>Section d'Investissement</u> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses : 73 617.82 € | Dépenses : 95 280.64 € |
| Recettes : 73 617.82 € | Recettes : 95 280.64 € |

DOSSIER : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE « AMENAGEMENT DU SITE DE L'ECOLE DU PLAN»

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le Budget Primitif 2022 du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » :

| <u>Section de Fonctionnement</u> | <u>Section d'Investissement</u> |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses : 187 629.13 € | Dépenses : 9 261.13 € |
| Recettes : 187 629.13 € | Recettes : 9 261.13 € |

DOSSIER : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CONFIRME la non-augmentation des taux d'imposition pour l'année 2022 et VOTE les taux des taxes tels qu'énoncés ci-après :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.73 %
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 163.19 %
- de la cotisation foncière des entreprises : 31.57 %

DOSSIER : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE

M. le Maire propose au Conseil municipal de contracter auprès d'un établissement bancaire une ouverture de ligne de trésorerie de 80 000 € sur une durée de douze mois destinés à faciliter l'exécution budgétaire, pour pallier une insuffisance temporaire de liquidité dans l'attente du versement de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

DOSSIER : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE un crédit de 6991 € pour les subventions allouées aux associations

| | |
|---|-------------|
| * Association de Chasse de MONTAGNY | : 100 € |
| * A.S. Football de MONTAGNY | : 1 000 € |
| * Amicale des Anciens Pompiers de MONTAGNY | : 250 € |
| * Clique Municipale | : 400 € |
| * Club du Soleil (club des Aînés Ruraux) | : 950 € |
| * Amicale des Donneurs de Sang | : 160 € |
| * FNACA (Fédé.Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) | : 105 € |
| * Coopérative Scolaire de MONTAGNY (subvention pour abonnement 150 € + participation à hauteur de 3 376 € pour les sorties de fin d'année) | : 3 526 € |
| * Association des Parents d'Elèves de MONTAGNY | : 300 Euros |
| * Association « Les amis de la Centaurée » | : 100 Euros |
| * Association « Vaincre la mucoviscidose » <i>organisation des « Virades de l'espoir » 2020</i> | : 100 Euros |

Départ de Frédéric DRAVET à 20H25 (a donné pouvoir à Roland DRAVET)

DOSSIER : OPTIMISATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE - Demande de subvention auprès du Département

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de faire effectuer un audit énergétique et un avant-projet tous corps d'état du groupe scolaire de MONTAGNY, MANDATE le Maire pour faire réaliser ces études par un maître d'œuvre spécialisé, APPROUVE le coût prévisionnel de ce diagnostic pour un montant de 21 960 € HT, DEMANDE au Département une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération, SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux par anticipation sans perdre le bénéfice de la subvention.

DOSSIER : CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU VERROCHAS - Etude de l'avant-projet et demandes de subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de conception et de définition des travaux de renouvellement des conduites d'adduction en eau potable de VERROCHAS, APPROUVE les termes de la convention du cabinet SCERCL pour un montant de 21 600 € TTC, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier et MANDATE Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département de la Savoie et de l'Agence de l'Eau.

DOSSIER : CREATION D'UNE STATION D'EPURATION POUR LE HAMEAU DE LA THUILE - Etude de l'avant-projet et demandes de subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le lancement du projet de création d'une station d'épuration pour le village de la Thuile, **APPROUVE** les termes de la convention d'études de conception et de définition des travaux du cabinet SCERCL pour un montant de 11 400 € TTC, **MANDATE** Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département de la Savoie et de l'Agence de l'Eau et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier.

DOSSIER : CREATION D'UNE STATION D'EPURATION POUR LES HAMEAUX DE LA ROCHE, DU PLAN ET DU VILLARD - Etude de l'avant-projet et demandes de subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le lancement du projet de création d'une station d'épuration pour les villages de la ROCHE, du PLAN et du VILLARD, **APPROUVE** les termes de la convention d'études de conception et de définition des travaux du cabinet SCERCL pour un montant de 19 800 € TTC, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à ce dossier et **MANDATE** Monsieur le Maire pour le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département de la Savoie et de l'Agence de l'Eau.

DOSSIER : LOTISSEMENT LES NOYERS - Validation du plan de composition (scénario B)

le Conseil municipal, par 12 voix **POUR** et 1 **ABSTENTION**, **APPROUVE** le scénario B présenté par le cabinet MESUR'ALPES pour le projet de lotissement des NOYERS.

DOSSIER : LOTISSEMENT LES NOYERS - Non-affermissement de la tranche optionnelle

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le non-affermissement de la tranche optionnelle pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de 15 lots et parkings, **MANDATE** Monsieur le Maire pour notifier cette décision au cabinet MESUR'ALPES, **MANDATE** Monsieur le Maire pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour le lotissement les NOYERS.

DOSSIER : LOTISSEMENT LES NOYERS - Désignation d'un expert foncier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la proposition de la Société d'Aménagement de la Savoie pour une mission d'expertise foncière et une assistance générale dans le cadre de l'acquisition des parcelles pour le projet de lotissement LES NOYERS, pour un montant de 31 500 €, **APPROUVE** les termes de la convention de mandat de prestations foncières et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

DOSSIER : LOTISSEMENT LES NOYERS - Mission de mandat

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le principe de confier une mission de mandat à la Société d'Aménagement de la Savoie pour réaliser le lotissement les Noyers pour un montant de 31 450 € HT et **MANDATE** Monsieur le Maire pour étudier la convention de mandat qui sera proposée au Conseil municipal pour validation.

DOSSIER : TARIFS PHOTOCOPIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le coût des photocopies tel que présenté ci-dessous

| | |
|-----------------------|--------|
| 1 page A4 (N/B) : | 0.20 € |
| 1 page A4 (couleur) : | 0.30 € |
| 1 page A3 (N/B) : | 0.40 € |
| 1 page A3 (couleur) : | 0.60 € |

Copie de documents d'urbanisme 15.00 €
(permis de construire, d'aménager ou tout droit des sols)

QUESTIONS DIVERSES

BAIL RURAL

La commune a décidé de réécrire le bail rural de 1976 et constate que l'inventaire des parcelles de 1976 ne correspond plus aux parcelles pâturées aujourd'hui. Pour l'élaboration du bail, l'interlocuteur désigné des exploitants est Monsieur Frédéric DESCHAMPS.

JARDINS

La mairie a reçu des demandes pour la location de terrains communaux afin d'exploiter des jardins. Il est demandé aux référents élus de village de faire un inventaire des parcelles communales qui pourraient être mises à disposition pour des jardins.

Le Maire,

Roland DRAVET

